



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/198
3 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-neuvième session
Genève, 10-14 septembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU
BUDGET-PROGRAMME SUR SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 10 au 14 septembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Projet de décision et conclusions concertées adoptés par le Groupe de travail à sa quarante-neuvième session	2
II. Compte rendu des travaux.....	8
III. Questions d'organisation.....	14
<i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail.....	15
II. Participation	16

**I. PROJET DE DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES
ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

**A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
et de leur financement**

**Projet de décision soumis au Conseil du commerce
et du développement**

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED et des rapports établis pour le Groupe de travail, *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu, *réaffirme* l'importance d'une soumission en temps voulu de la documentation et *invite* les pays bénéficiaires à continuer de fournir des informations concrètes sur la qualité et l'impact des projets de la CNUCED;

2. *Invite* tous les partenaires de développement à continuer de travailler ensemble pour que l'assistance technique de la CNUCED ait l'impact le plus grand possible sur le développement, et *invite en outre* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;

3. *Note avec satisfaction* l'accroissement des ressources totales allouées à l'assistance destinée aux pays les moins avancés, dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *demande instamment* aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier leur assistance à ces pays;

4. *Se félicite* de la croissance de 16 % du taux d'exécution de projets et de la hausse des activités dans toutes les régions, y compris dans les pays les moins avancés;

5. *Réitère* l'importance d'une répartition équitable des ressources entre les régions en développement et les pays en transition pour ce qui est de l'exécution globale des activités de coopération technique;

6. *Réaffirme* combien il est important que l'assistance technique de la CNUCED réponde aux besoins spécifiques et spéciaux des pays les moins avancés, des petits pays, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, conformément au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo;

7. *Se félicite* de constater qu'une part appréciable de l'assistance technique de la CNUCED est fournie dans le cadre d'activités interrégionales reposant sur les connaissances thématiques du secrétariat, et *demande instamment* aux donateurs de continuer à soutenir ces activités;

8. *Se félicite* de la nouvelle contribution importante du Gouvernement espagnol au système des Nations Unies en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et *exprime* sa gratitude au Gouvernement espagnol pour ce généreux soutien;

à cet égard *demande instamment* au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux autorités nationales des pays bénéficiaires de contribuer à ce que les activités de la CNUCED puissent bénéficier de ce nouveau fonds espagnol;

9. *Se déclare préoccupé* par la diminution continue des ressources du PNUD allouées aux programmes de coopération technique de la CNUCED et *invite* le PNUD et le secrétariat de la CNUCED, dans le contexte des discussions en cours sur la réforme en matière de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, de mettre en place des mécanismes de coopération technique sur les questions liées au commerce, qui seraient administrés par la CNUCED conformément à son mandat et à ses compétences, aux niveaux national, régional et multilatéral;

10. *Invite* la CNUCED à informer les coordonnateurs résidents des Nations Unies de ses produits d'assistance technique de façon que, le cas échéant, ceux-ci puissent en encourager l'intégration dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

11. *Reconnaît* l'importance du Programme intégré conjoint d'assistance technique aux pays africains (JITAP) et *invite* les donateurs à envisager favorablement le lancement d'une troisième phase de ce programme compte tenu des bons résultats qu'il a donnés et de l'évaluation positive qui en a été faite;

12. *Reconnaît* que la CNUCED est en mesure de jouer un rôle important dans l'initiative d'Aide au commerce, conformément à ses mandats, à ses compétences et à son approche du développement;

13. *Reconnaît* l'importance de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, et demande la poursuite des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux à Genève et au niveau régional;

14. *Demande* au secrétariat de fournir aux États membres des informations sur les demandes d'assistance technique et la suite qui y est donnée;

15. *Prend note* avec satisfaction des arrangements internes du secrétariat concernant la gestion de la coopération technique, y compris la création d'un comité d'examen des projets, et *prie* le secrétariat de continuer à prendre des mesures pour accroître l'impact et l'efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED et de tenir les États membres régulièrement informés à cet égard;

16. *Note* avec intérêt que la création de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a conduit à repenser l'approche stratégique, le regroupement et la synchronisation des activités de coopération technique de la Division, et *demande* au secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés à cet égard;

17. *Prend note* avec intérêt des propositions faites par le secrétariat pour appliquer la recommandation 18 du rapport du Groupe de personnalités; à cet égard le Conseil du commerce et du développement:

a) *Note* avec intérêt les informations fournies sur la participation de la CNUCED aux discussions en cours sur le processus relatif à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et *demande* au secrétariat de poursuivre les efforts et les initiatives prises pour renforcer la présence et le rôle de la CNUCED dans ce contexte;

b) *Se félicite* des mesures pratiques actuellement prises par le secrétariat, telles que la création d'une alliance thématique interinstitutions sur le commerce et les secteurs productifs au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'organisation de cours de formation interinstitutions sur le commerce conjointement avec l'École des cadres du système des Nations Unies, et l'utilisation du régime de mobilité du personnel au sein du secrétariat de la CNUCED pour faire mieux connaître les travaux de la CNUCED, et *prie* le secrétariat de tenir le Groupe de travail informé de la mise en œuvre et des résultats de ces initiatives;

c) *Demande instamment* aux donateurs et aux bénéficiaires des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'appuyer, y compris au moyen de ressources financières adéquates, l'intégration des activités de la CNUCED dans les plans nationaux de développement;

d) *Note* les efforts déployés par la CNUCED pour participer à la réforme «Une ONU» et *demande* au secrétariat d'informer les États membres à cet égard, en tenant compte du rôle des opérations en cours et futures de la CNUCED, qu'elles soient nationales, régionales ou interrégionales;

e) *Demande* aux gouvernements des pays les moins avancés et à la CNUCED d'accorder une plus grande attention aux liens entre les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre intégré, en vue d'assurer la cohérence des politiques et d'optimiser l'impact de l'assistance de la CNUCED;

f) *Se déclare préoccupé* par la place modeste accordée au commerce et aux questions liées au commerce dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans des plans analogues d'aide au développement national, comme indiqué au paragraphe 42 du document TD/B/WP/195, et *soutient* les efforts déployés par la CNUCED pour remédier à cette situation;

g) *Invite* la CNUCED à intensifier ses efforts pour apporter un soutien actif à l'intégration des questions économiques et commerciales dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres plans stratégiques de développement national, selon que de besoin;

18. *Prend note* avec intérêt des propositions faites par le secrétariat pour appliquer la recommandation 19 du rapport du Groupe de personnalités; à cet égard, le Conseil du commerce et du développement:

a) *Rappelle* la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée en 2003 et le paragraphe 12 de la décision 488 (LIII) qu'il a adoptée à sa cinquante-troisième session en 2006, concernant la nécessité d'une plus grande cohérence et d'une plus grande coordination entre

les divisions des programmes et activités d'assistance technique, y compris la rationalisation des projets en groupes et programmes thématiques;

b) *Rappelle* la recommandation 19 concernant la nécessité d'un regroupement des projets et demande au secrétariat d'engager, au cours de la période allant d'octobre à décembre 2007, le processus, tel qu'indiqué dans l'encadré 5 du document TD/B/WP/195, visant à établir des plans annuels pour des fonds thématiques au sein des divisions et entre les divisions, en consultation avec les États membres;

c) *Demande instamment* aux donateurs de verser des contributions aux nouveaux fonds d'affectation thématiques devant être créés au sein des divisions et entre les divisions à la suite de ces consultations, en tenant compte des options de financement mentionnées dans l'encadré 5 du document TD/B/WP/195 et *compte* qu'une évaluation de la mise en œuvre de ce processus sera présentée par le secrétariat à la prochaine session du Groupe de travail; cela ne doit pas empêcher les États membres de continuer de verser des contributions réservées aux différents fonds d'affectation spéciale;

d) *Souligne* que la création de fonds thématiques devrait viser à renforcer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution; cela devrait également renforcer les liens entre les activités opérationnelles et les travaux d'analyse de la CNUCED, d'une part, et les résultats des délibérations intergouvernementales, d'autre part;

19. *Invite* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour la coopération technique de la CNUCED, de façon à accroître la prévisibilité en matière de planification et d'exécution des programmes d'assistance technique;

20. *Demande instamment* au secrétariat d'intensifier les projets d'assistance technique dans le secteur des produits de base, en particulier dans les pays africains tributaires de ces produits, afin de contribuer à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté et, à cet égard, *demande instamment* au secrétariat d'améliorer la coordination entre ses divisions sur les questions relatives aux produits de base et de faire rapport sur les progrès accomplis à la prochaine session du Groupe de travail.

B. Évaluation approfondie de programmes de coopération technique

Conclusions concertées

1. Évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement

Le Groupe de travail,

Ayant examiné le rapport intitulé «Évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement» (TD/B/WP/196), ainsi que la note établie par le secrétariat sur la suite donnée à ce rapport (TD/B/WP(XLIX)/CRP.4),

1. *Remercie* l'équipe d'évaluation de son rapport, le secrétariat de sa note ainsi que de l'appui fourni au processus d'évaluation, et le Gouvernement norvégien de son soutien financier;

2. *Note avec satisfaction* que, globalement, le programme sur les services consultatifs en matière d'investissement a été utile, a donné des résultats et a été exécuté de façon efficace et effective;

3. *Fait siennes* les recommandations et observations stratégiques et opérationnelles présentées dans le rapport, *se félicite* des mesures que le secrétariat se propose de prendre suite à ces recommandations et en outre *demande* que les recommandations et observations présentées au paragraphe 90 du rapport d'évaluation (TD/B/WP/196) soient appliquées à l'ensemble des divisions;

4. *Se déclare préoccupé* par les conclusions de l'équipe d'évaluation concernant le programme Investment Gateway (Portail de l'investissement), tout en reconnaissant que les quatre éléments de ce programme ont donné de bons résultats dans un pays, et *prie* le secrétariat de prendre des mesures de gestion appropriée pour remédier aux problèmes et d'en informer le Groupe de travail;

5. *Prie* le secrétariat de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations et observations figurant aux paragraphes 89 et 90 du rapport d'évaluation à la prochaine session du Groupe de travail consacrée aux activités de coopération technique.

2. Suite donnée à de précédentes évaluations

Le Groupe de travail,

Ayant examiné les rapports intérimaires sur l'application des recommandations découlant de l'évaluation approfondie des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique liée au commerce de la CNUCED pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (TD/B/WP(XLIX)/CRP.3), et de l'évaluation approfondie des cours sur les grands problèmes économiques internationaux (TD/B/WP(XLIX)/CRP.2),

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis à ce jour dans l'application des recommandations et *invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts;

2. *Note avec satisfaction* l'assistance technique intégrale fournie par la CNUCED, y compris l'assistance après accession fournie aux États membres et la qualité unique, globale et élevée du programme d'assistance technique relatif à l'accession à l'OMC;

3. *Prend note* des vues exprimées par un certain nombre de pays bénéficiaires et, dans ce contexte, *demande* à nouveau que soient appliquées les recommandations a), b) et f) du rapport d'évaluation du programme relatif à l'accession à l'OMC;

4. *Demande* au secrétariat de faire rapport sur les nouveaux progrès qui seront accomplis concernant le programme relatif à l'accession à l'OMC.

3. Processus d'évaluation

Le Groupe de travail,

1. *Attache* une grande importance au processus d'évaluation indépendante à la CNUCED, aussi bien pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs, *demande instamment* au Secrétaire général de renforcer encore ce processus d'évaluation en améliorant la méthodologie et en veillant à ce que des ressources adéquates soient dégagées pour un processus d'évaluation efficace et *invite* les donateurs à soutenir financièrement cet effort;
2. *Approuve* le plan d'évaluation pour 2009 comme suit:
 - 2009: Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base;
3. *Prend note* du plan d'évaluation proposé ci-après:
 - 2010: Évaluation approfondie du programme de la CNUCED concernant la contribution de la science et de la technologie au développement;
 - 2011: Évaluation approfondie des programmes spéciaux de la CNUCED.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Déclarations liminaires

1. La **Secrétaire générale adjointe par intérim de la CNUCED** a évoqué les résultats des débats de l'examen à mi-parcours et d'autres récents débats intergouvernementaux relatifs à la coopération technique de la CNUCED, plus spécifiquement au rôle de la CNUCED dans l'initiative d'Aide au commerce. À cet égard, elle a souligné que, conformément au consensus général, les ressources qui seraient affectées à l'aide au commerce garantiraient la fourniture d'une assistance par le biais d'organisations multilatérales. Le concept de «biens publics mondiaux» devait être appliqué à l'assistance liée au commerce en général et aux projets exécutés aux niveaux national et international. L'examen actuel de la coopération technique de la CNUCED était particulièrement important compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités. Ces recommandations visaient à améliorer la capacité de la CNUCED de fournir une assistance technique axée sur des programmes globaux thématiques bien définis, répondant aux préoccupations des donateurs et aux besoins des bénéficiaires. La Secrétaire générale adjointe par intérim a présenté les principales caractéristiques de la coopération technique de la CNUCED et ses tendances récentes. Les liens entre travaux d'analyse, délibérations intergouvernementales et initiatives concrètes visant à aider les pays en développement continuaient de constituer le principal atout et l'originalité de la coopération technique de la CNUCED. Les programmes d'assistance découlant de travaux de recherche étaient en hausse et avaient des résultats positifs, confirmés par plusieurs évaluations, telles que les évaluations des cours sur les grands problèmes économiques internationaux (par. 166 du Plan d'action de Bangkok), des cours sur les différends en matière d'investissement et la négociation d'accords d'investissement et du programme d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un autre atout de la coopération technique de la CNUCED tenait à l'étendue de son champ d'action. Les données pour l'année 2006 sur les aspects financiers de cette coopération technique confirmaient que l'assistance de la CNUCED jouissait d'une forte demande, qu'elle était appréciée et qu'elle augmentait, le taux d'exécution ayant progressé de 16 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un niveau record de 35 millions de dollars. Les activités avaient augmenté dans toutes les régions, et les pays les moins avancés (PMA) continuaient de représenter plus d'un tiers du taux total d'exécution de projets.

2. La structure complexe et morcelée des ressources constituait une source de préoccupation et une faiblesse, auxquelles il fallait remédier. La Secrétaire générale adjointe par intérim a mis en avant la proposition du secrétariat de regrouper les activités régionales et interrégionales en fonds d'affectation thématiques pluriannuels et pluridonateurs au sein de chaque division. Des plans annuels pour 2008 pourraient être établis par les divisions en fonction des domaines de travail thématiques. À partir de 2008, les donateurs auraient trois options: a) verser des contributions aux nouveaux fonds d'affectation spéciale thématiques; b) continuer de verser des contributions réservées aux différents fonds d'affectation spéciale; ou c) une combinaison des deux. Les activités nationales ne pouvant être intégrées dans des projets thématiques multidonateurs continueraient d'être exécutées par le biais de fonds d'affectation spéciale spécifiques. Concernant les incidences de la réforme à l'échelle du système visant à renforcer la cohérence et la recommandation 18 du rapport du Groupe de personnalités, elle a souligné les principaux obstacles et difficultés rencontrés par la CNUCED et les quatre mesures pratiques suggérées par le secrétariat à cet égard.

3. Sur le point 4 de l'ordre du jour, elle a noté que les évaluations encourageaient un apprentissage continu au sein de la CNUCED, renforçaient la crédibilité extérieure de l'institution, favorisaient une meilleure compréhension des activités de la CNUCED parmi ses membres et contribuaient aux fonctions de gouvernance et de supervision institutionnelles. La participation du Groupe de travail aux évaluations de la CNUCED, fondées sur le principe de l'indépendance, était particulièrement importante en ce qu'elle permettait à l'organisation de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Cette année, le programme des services consultatifs en matière d'investissement avait été évalué. La Secrétaire générale adjointe par intérim a remercié les membres de l'équipe d'évaluation externe de leur rapport, ainsi que le Gouvernement norvégien de son appui financier. Elle a noté que les discussions sur l'évaluation approfondie seraient suivies d'un rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues des évaluations des précédentes années, consacrées au programme d'accession à l'OMC et aux cours organisés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

4. Elle a présenté un projet de plan d'évaluation pour la période 2008-2011. Aucune évaluation approfondie n'était proposée pour 2008, compte tenu de la lourde charge de travail des délégations en préparation de la douzième session de la Conférence et des probables révisions programmatiques et budgétaires qui découleraient de celle-ci. Le projet de plan d'évaluation était donc le suivant: a) en 2009, une évaluation approfondie du programme relatif aux produits de base; b) en 2010, une évaluation approfondie du programme relatif à la contribution de la science et de la technologie au développement; et c) en 2011, une évaluation approfondie des programmes spéciaux de la CNUCED. Elle a invité le Groupe de travail à profiter de la présente session pour contribuer à la définition du programme d'évaluation de la CNUCED dans le souci commun de renforcer l'institution.

5. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance que le Groupe de travail attachait à la stratégie de coopération technique de la CNUCED, dont la principale caractéristique était d'établir des interactions étroites entre les travaux de recherche et d'analyse, d'un côté, et la conception et l'exécution d'activités, de l'autre. La CNUCED était invitée à accroître le nombre de projets interrégionaux, en particulier sur la coopération Sud-Sud, et à renforcer son assistance aux PMA par le biais du Cadre intégré. Pour accroître l'efficacité et la cohérence de l'exécution des projets de coopération technique, le Groupe des 77 et la Chine soutenaient l'idée, énoncée dans le rapport du Groupe de personnalités (troisième partie du document TD/B/WP/195), d'instituer un certain nombre de fonds thématiques. Enfin, le Groupe soulignait l'importance d'intégrer les questions de commerce et de développement dans les plans nationaux. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, le Groupe des 77 et la Chine étaient disposés à examiner plus avant la contribution de la CNUCED à l'initiative «Une ONU» et souhaitaient recevoir davantage d'informations de la part du secrétariat à cet égard. Ils se félicitaient des évaluations présentées au Groupe de travail, qui contribuaient à un examen utile des programmes de la CNUCED. Le représentant a noté que les évaluations renforçaient la crédibilité des programmes aux yeux des donateurs et, surtout, garantissaient l'utilité de ces programmes pour les bénéficiaires. Le Groupe des 77 et la Chine apportaient leur appui au processus d'évaluation.

6. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, s'est associé à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, s'agissant en particulier d'objectifs mondiaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED avait un rôle spécifique à jouer au sein du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine

de l'économie internationale. C'était le principal organisme du système pour le traitement intégré du commerce, du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Le représentant a souligné la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour le financement de l'assistance technique de la CNUCED. Le Groupe asiatique soutenait l'idée d'intégrer les questions de commerce et de développement dans les plans nationaux. Enfin, il souhaitait obtenir des informations sur la répartition des ressources provenant du programme ordinaire de l'ONU pour la coopération technique et du Compte pour le développement entre les activités de coopération technique de la CNUCED exécutées dans différentes régions. Le représentant s'est félicité du projet de plan d'évaluation pour la période 2008-2011. Il a pris note du rapport d'évaluation utile et instructif établi sur le programme relatif aux services consultatifs en matière d'investissement, dont des pays du Groupe asiatique avaient déjà bénéficié. Le Groupe serait heureux d'avoir davantage d'informations sur l'application des recommandations issues des précédentes évaluations.

7. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe appréciait la présentation plus concise et plus ciblée de la documentation. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités évoquaient deux aspects fondamentaux de la coopération technique de la CNUCED: l'amélioration de la structure financière des ressources extrabudgétaires pour une exécution plus efficace et plus cohérente des activités, et le rôle de la CNUCED dans le contexte de la réforme de l'ONU et l'exécution d'activités au niveau des pays. Le représentant espérait un débat fructueux sur les propositions avancées par le secrétariat à cet égard. Concernant la recommandation 19, les propositions confirmaient ce qui avait été décidé dans la stratégie de coopération technique adoptée en 2003. Le représentant s'est déclaré préoccupé par le morcellement croissant et la prolifération de petits projets ayant leur propre dynamique, qui ne reflétaient pas nécessairement les principaux domaines de compétence de la CNUCED et son mandat. Trop de projets ne visaient qu'à répondre aux préoccupations des donateurs et ne correspondaient pas expressément à une véritable demande et aux priorités des bénéficiaires. On pourrait sensiblement améliorer la coopération technique de la CNUCED en mettant en place un mécanisme institutionnel garantissant que les opérations exécutées correspondaient bien aux priorités à la fois des donateurs et des bénéficiaires. Dans ce contexte, la proposition du secrétariat d'organiser des consultations avec tous les États membres sur l'assistance que chaque division envisageait de fournir dans ses principaux domaines de travail permettrait:

- a) De déterminer les exigences et les besoins réels aussi bien des donateurs que des bénéficiaires;
- b) D'évaluer dans quelle mesure les travaux de recherche et les résultats du mécanisme intergouvernemental se rattachaient aux activités de coopération technique;
- c) D'accroître la transparence et la cohérence du processus de décision concernant l'affectation de ressources extrabudgétaires à la CNUCED;
- d) De faciliter un suivi global par chaque directeur des nombreuses activités en cours au sein de chaque division, ainsi que de la coopération interdivisions le cas échéant nécessaire.

8. Le représentant espérait que les donateurs et les bénéficiaires s'entendraient sur la nécessité de réaliser des progrès notables à propos de l'établissement de fonds d'affectation

thématiques. Concernant la cohérence du système et les implications pour les opérations de la CNUCED au niveau des pays, le Groupe latino-américain et caraïbe tenait surtout à ce que la CNUCED joue un rôle central dans les domaines du commerce et du développement. À cet égard, le représentant a souligné l'importance du commerce et du développement dans les stratégies nationales de développement et le rôle unique et singulier de la CNUCED. Il a jugé les propositions du secrétariat utiles et réalistes. Une participation effective de la CNUCED aux activités dans les pays devait être envisagée conjointement avec une intégration des activités de coopération technique autour de domaines thématiques. Le représentant a appelé à une répartition géographique équitable des ressources entre les régions et s'est félicité d'un certain nombre d'activités particulièrement importantes exécutées dans la région latino-américaine et caraïbe, dont le Système de gestion et d'analyse de la dette, le programme SYDONIA, le programme BIOTRADE et différentes activités exécutées au titre d'un accord passé entre la CNUCED et l'ALADI. Il a noté que le programme sur les services consultatifs en matière d'investissement avait été profitable aux pays en développement, en dépit de certaines lacunes opérationnelles, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, et il a demandé au secrétariat d'améliorer ses travaux dans ce domaine. Le Groupe appuyait les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, en particulier au paragraphe 89 a). Le représentant a noté qu'un examen et une restructuration d'ensemble du programme étaient essentiels. Il s'est déclaré préoccupé par les conclusions concernant le projet Investment Gateway et a fait écho à la demande d'un examen approfondi de ce projet, s'agissant en particulier des aspects budgétaires, afin d'améliorer les choses.

9. Le représentant de l'**Angola**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a rappelé l'importance de l'aide que la CNUCED apportait à sa région, où le commerce représentait 65 % du produit intérieur brut. Il s'est dit satisfait de la part des ressources de coopération technique de la CNUCED qui revenait à l'Afrique. Il a souligné le rôle que jouaient les programmes interrégionaux de celle-ci en citant comme exemples les programmes concernant le transit et le transport dans les pays sans littoral. Les États africains se félicitaient des réformes visant à simplifier la structure financière de ressources extrabudgétaires, sous réserve que l'opération ne compromette pas la portée et les modalités de l'assistance technique. La CNUCED devait être plus active au niveau des pays et il fallait la soutenir dans le concours qu'elle apportait à l'initiative «Une ONU». Enfin, l'accent devait être mis sur les domaines de coopération prioritaires qu'étaient les produits de base, l'appui aux négociations commerciales multilatérales dans le contexte du Programme de Doha pour le développement, le commerce des services, le lancement de la deuxième phase du JITAP, la politique de concurrence et l'initiative sur les biocarburants. Le représentant a fait ressortir l'importance des normes concernant les produits et demandé l'aide de la CNUCED, par l'intermédiaire du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires constitué par le Secrétaire général. Les États africains appréciaient le rapport d'évaluation sur les services consultatifs en matière d'investissement ainsi que les avantages qu'ils avaient pu tirer de ce programme. Le secrétariat devait procéder à l'évaluation approfondie du programme concernant les produits de base.

10. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a rappelé que l'Union avait versé sous forme de contributions bilatérales de ses États membres ou par l'intermédiaire de la Commission européenne plus de 52 millions de dollars (près de 45 %) aux fonds d'affectation spéciale entre 2003 et 2006. Elle était donc le plus important des soutiens de la coopération technique. Il fallait trouver des passerelles entre les trois piliers du travail de la CNUCED et leur donner plus de cohérence. On constatait un tassement des contributions

des pays en développement et des donateurs multilatéraux, en particulier le PNUD, et il fallait réfléchir aux raisons de cette régression. Pour ce qui était de la recommandation 19 du Groupe de personnalités, le mieux était de procéder à la création de quelques fonds thématiques tout en continuant à alimenter les autres fonds d'affectation spéciale. L'Union européenne était en faveur des propositions pratiques concernant l'initiative «Une ONU» au niveau des pays, hormis l'idée de créer la charge de représentant de la CNUCED aux niveaux régional et sous-régional, qui ne semblait pas d'un bon rapport coût-efficacité. Elle estimait que l'évaluation de ses activités était la caractéristique d'une institution efficace et de qualité et cette fonction devait être à son avis renforcée à la CNUCED, avec les ressources et les capacités qui permettraient à celle-ci de l'assumer réellement et avec efficacité. L'Union était disposée à approuver les recommandations stratégiques et opérationnelles tirées de l'évaluation approfondie en vue d'aider la CNUCED à améliorer son travail et ses prestations dans un cadre intégré. Ce qu'elle faisait avec ses examens de la politique d'investissement et ses travaux sur les accords internationaux d'investissement était une bonne illustration des pratiques optimales, mais l'Union espérait vivement une amélioration du projet de guichet rapide et du programme de bonne gouvernance dans la promotion de l'investissement. Elle invitait le secrétariat à régler les questions soulevées par le projet Investment Gateway (Portail de l'investissement).

11. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a déclaré que les analyses de la CNUCED débouchaient sur des activités pratiques de coopération technique qui revêtaient une grande importance pour les pays en développement, qui s'en remettaient à la Conférence pour trouver des solutions concrètes aux problèmes de politique générale. Il a demandé le renforcement du Cadre intégré et invité instamment les donateurs à augmenter leurs contributions pour permettre à la CNUCED de s'investir davantage dans ce travail. La CNUCED devait continuer à s'occuper de tous les domaines liés au commerce et à l'investissement, y compris les questions particulières soulevées par l'endettement, les migrations et la mobilisation des ressources nationales.

12. Le représentant de l'**Indonésie**, insistant sur l'importance du rôle particulier que jouait la CNUCED dans la promotion du développement, a porté un jugement positif sur les projets de coopération technique réalisés en 2006 et 2007. Pour ce qui était de la structure des ressources extrabudgétaires, il a recommandé que la CNUCED donne suite aux recommandations figurant dans le rapport au Groupe de personnalités qui tendaient à créer des fonds thématiques d'affectation spéciale couvrant les principaux domaines d'activité. En ce qui concernait enfin la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies, en particulier le thème «Unis dans l'action», l'Indonésie attendait avec intérêt de voir les initiatives dans lesquelles la CNUCED pourrait jouer un rôle plus volontariste au niveau des pays.

13. Le représentant du **Bangladesh** a mis en avant le rôle précieux que jouait la CNUCED grâce à sa coopération technique avec les pays en développement. En ce qui concernait la recommandation 19 du Groupe de personnalités, il attendait avec intérêt le débat que le Groupe de travail tiendrait sur sa mise en œuvre. Il convenait de rappeler au secrétariat l'existence d'un fonds d'affectation spéciale qui n'avait plus de ressources. Le Bangladesh était en faveur de la création d'un petit nombre de fonds thématiques pourvu que l'on n'abandonne ni ne restreigne l'assistance technique sous aucune de ses formes. Il tenait également à la création et à l'approvisionnement de fonds fonctionnant effectivement. Les donateurs et le secrétariat devaient être instamment priés d'éviter de créer des fonds qui n'attireraient aucune contribution. Le secrétariat méritait des remerciements pour l'assistance technique précieuse dont

bénéficiaient les PMA. La CNUCED occupait une position particulière en sa qualité d'organe unique des Nations Unies chargé d'aborder de manière intégrée le commerce et le développement et de seconder les PMA dans leur effort d'intégration du commerce dans leurs plans de développement national grâce aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Bangladesh remerciait l'équipe d'évaluation de son rapport et espérait que le Groupe de travail en prendrait le contenu en considération lorsqu'il rédigerait ses recommandations et ses observations opérationnelles.

14. La représentante de la **Chine** s'est déclarée satisfaite des activités de coopération technique de la CNUCED en 2006 et a demandé au secrétariat de continuer de prêter son concours aux pays en développement, notamment aux PMA. Elle a déclaré qu'une structure fragmentée nuisait à l'efficacité de l'emploi des ressources. À ce propos, elle espérait que l'on parviendrait à s'entendre pour donner suite à la recommandation 19. Elle s'est déclarée en faveur de la participation de la CNUCED à la réforme «Une ONU» et a demandé aux donateurs de garantir à la CNUCED un financement suffisant pour que son avenir soit assuré.

15. La représentante de la **Norvège** s'est félicitée de l'augmentation des ressources en provenance des pays en développement dont bénéficiait l'assistance technique de la CNUCED, augmentation qui était la preuve de l'utilité de cette assistance. Celle-ci devait se concentrer davantage sur l'Afrique et les PMA, qui présentaient les difficultés les plus importantes. La Norvège soutenait l'approche par programme proposée par le secrétariat, dans laquelle elle voyait un pas dans la bonne direction, insuffisant cependant pour répondre tout à fait aux préoccupations des autorités norvégiennes, qui continuaient de recevoir des demandes individuelles de financement. Elle réviserait éventuellement le niveau de sa contribution à la CNUCED si elle ne constatait pas d'amélioration dans la gestion et la structure d'ensemble de la coopération technique. La fragmentation n'était pas seulement le résultat de la préaffectation des ressources, elle avait aussi pour cause l'absence de coopération entre les divisions. Il fallait espérer que la CNUCED regrouperait ses activités de coopération technique sous quatre ou cinq grands fonds thématiques, comme l'avait recommandé le Groupe de personnalités. Les futurs fonds thématiques seraient l'occasion d'une coopération entre divisions. La consolidation des ressources dans quelques fonds d'affectation spéciale seulement améliorerait la transparence et attirerait les donateurs dont la CNUCED devait élargir le tour de table. La Norvège notait avec satisfaction que le groupe des secteurs interinstitutions du commerce et de la production serait conduit par la CNUCED. Elle était en faveur des propositions pratiques avancées par le secrétariat pour la réforme «Une ONU», à l'exception du projet de création de la charge de représentant de la CNUCED aux niveaux régional et sous-régional.

B. Séances informelles

16. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

C. Décision du Groupe de travail

17. À sa séance plénière de clôture, le 13 septembre 2007, le Groupe de travail a approuvé un projet de décision à l'intention du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session. Il a également adopté des conclusions concertées sur l'évaluation approfondie de programmes de coopération technique. (Pour le projet de décision et les conclusions concertées, voir le chapitre I plus haut.)

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

18. À la séance plénière d'ouverture, le 10 septembre 2007, le Groupe de travail a élu M. Mohamed Motaher Hussain (Bangladesh) Président et M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie) Vice-Président/Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

19. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/194). L'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail (Point 5 de l'ordre du jour)

20. À sa séance plénière de clôture, le 13 septembre 2007, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session (voir l'annexe I).

D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement (Point 7 de l'ordre du jour)

21. À sa séance plénière de clôture, le 13 septembre 2007, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport – document TD/B/WP/L.128 – sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTIÈME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011.
4. Examen du cadre stratégique et du budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009, à la lumière des résultats de la douzième session de la Conférence.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Angola	Fédération de Russie
Argentine	France
Bangladesh	Iran (République islamique d')
Bélarus	Japon
Belgique	Oman
Bénin	Pérou
Chine	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Zimbabwe

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Afghanistan	Iraq
Afrique du Sud	Israël
Allemagne	Italie
Arabie saoudite	Madagascar
Azerbaïdjan	Mali
Bhoutan	Mexique
Bosnie-Herzégovine	Mozambique
Cambodge	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Cap-Vert	Norvège
Chili	Ouganda
Colombie	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pologne
Djibouti	République arabe syrienne
Équateur	République dominicaine
Espagne	Roumanie
Finlande	Rwanda
Grèce	Slovénie
Haïti	Soudan
Honduras	Thaïlande
Inde	Turquie
Indonésie	Venezuela (République bolivarienne du)

3. La Commission européenne était représentée à la session.

4. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel était également représentée à la session.

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(49)/INF.1.